



Communications de l'Exécutif

Suite à la séance du Conseil municipal du 13 octobre 2020

15 octobre 2020

Lors de sa séance du mardi 13 octobre 2020, le Conseil municipal a traité des points suivants :

Communication du Bureau de médiation administrative (BMA)

M. le Président informe que chaque membre du Conseil municipal a reçu ce soir un document reçu du Bureau de médiation administrative (BMA). Il s'agit d'une nouvelle structure pour traiter de façon extrajudiciaires les différends entre l'administration et les administré-e-s. Leur rôle est l'écoute, les conseils et informations et font également l'intermédiaire entre l'administration concernée et aider à la recherche de solution.

Le Médiateur administratif cantonal est M. Edouard SABOT. @ bma@etat.ge.ch.

Rapport-s des commissions

M. Le Président informe qu'il n'y a pas de rapport de commissions ce jour.

Malgré tout, M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI informe que la commission « Sociale, culture et loisirs » du 6 octobre dernier, a préavisé favorablement les nominations suivantes :

- Mme Nicole IMHOF – Groupe Le Centre – à la délégation de l'Association « Communes-Ecole ».
- M. Guy MUSY – groupe Ensemble pour Anières – à la commission intercommunale CoHerAn « Sociale ». Cette nomination sera confirmée si la charte qui régit CoHerAn est modifiée.
- Concernant la désignation de la Présidence de la commission ad hoc « Bourses », revenant au groupe PLR, celui-ci a souhaité reprendre la discussion au sein de son groupe. Le groupe PLR informe avoir désigné M. Yves GUBELMANN pour remplacer Mme Elisabeth BERY.

M. le Président propose de passer au vote pour valider ces nominations.

A la majorité, 1 abstention, le Conseil municipal valide la nomination de Mme Nicole IMHOF comme déléguée à l'Association « Communes-Ecole », M. Guy MUSY à la commission intercommunale CoHerAn « Sociale », sous réserve de la modification de la charte, M. Yves GUBELMANN à la Présidence de la commission ad hoc « Bourses ».

Présentation du projet de budget 2021 par M. le Maire

M. le Maire présente le document power-point relatif au projet de budget 2021.

Les points suivants sont traités :

- ❖ Les normes comptables MCH2.
- ❖ Le budget.
- ❖ Les centimes additionnels 2020.
- ❖ Informations du Département des finances pour l'élaboration du budget 2021.
- ❖ Les prévisions et recommandations.
- ❖ Le fonctionnement – Comparatif 2020-2021.
- ❖ Les amortissements.
- ❖ Les charges du budget de fonctionnement.
- ❖ Les revenus du budget de fonctionnement.
- ❖ Le résultat du budget 2021.
- ❖ Les investissements.
- ❖ Conclusion.

Le projet de budget 2021 est équilibré et présente :

Aux revenus :	17'948'240 F
Aux charges :	17'895'412 F
Soit un bénéfice de :	52'828 F

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi du projet de budget 2021 à la commission des finances du 3 novembre prochain pour analyse et préavis, avant le vote des délibérations y relatives au Conseil municipal du 17 novembre 2020.

Renvoi de dossiers en commission pour étude

- Statuts du groupement de la crèche intercommunale de l'Ile-aux-Mômes.

Mme l'Adjointe propose le renvoi à la commission « Finances » du 3 novembre 2020, la proposition relative à la modification des statuts du groupement de la crèche intercommunale de l'Ile-aux-Mômes, sachant qu'un tableau synoptique leur sera remis pour faciliter cette révision.

M. le Président propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi à la commission « Finances » du 3 novembre prochain la proposition relative à la modification des statuts du groupement de la crèche intercommunale de l'Ile-aux-Mômes.

- Règlement fixant les conditions d'attribution des logements et d'octroi d'une aide personnalisée dans les immeubles locatifs communaux

Mme l'Adjointe propose le renvoi à la commission « Finances », la proposition relative à la modification du règlement relatif au Règlement fixant les conditions d'attribution des logements et d'octroi d'une aide personnalisée dans les immeubles locatifs communaux.

M. le Président propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi à la commission « Finances » la proposition relative à la modification du règlement relatif au Règlement fixant les conditions d'attribution des logements et d'octroi d'une aide personnalisée dans les immeubles locatifs communaux.

Diverses communications et informations

Dossier POSTE

M. le Maire apporte quelques précisions sur le dossier de la Poste, suite aux diverses interventions des Conseillers municipaux.

Un courrier a été envoyé à la Poste CH SA en date du 14 septembre dernier faisant part de doléances au sujet de la fermeture de la Poste d'Anières, la boîte postale non relevée et les colis déposés sans surveillance dehors vers les anciens locaux de la Poste.

Une réponse a été donnée par la Poste CH SA en date du 21 septembre 2020 qui fait mention d'excuses sur la mauvaise image laissée lors des premières semaines de service à domicile. La poste est intervenue rapidement pour remédier aux problèmes relevés par la Commune.

La commune d'Anières est également intervenue sur la modification des horaires de la Poste de Vézenaz, suite à l'information reçue de la commune de Collonge-Bellerive.

Enfin, lors de la dernière séance des communes Arve et Laç, un courrier commun très circonstancié faisant part du constat de la péjoration majeure du service postal de la région a été envoyé en date du 28 septembre dernier à l'attention de la Poste et signé par les 15 magistrats.

A ce jour, aucune réponse n'est parvenue à la mairie.

« Tous ménages » informatif sur les déchets organiques

Mme Stéphanie BARON LEVRAT demande où en est le projet de rédaction d'un « tous ménages » explicatif pour les déchets. Il semble qu'il y ait des confusions entre déchets verts et déchets organiques.

M. le Maire répond que la rédaction de ce « tous ménages » est en cours et devrait parvenir ces prochains jours à la population.

Containers pour déchets « Petites poubelles vertes » - Emplacements

Mme Stéphanie BARON LEVRAT rappelle qu'il avait été convenu de placer les containers pour le recyclage des déchets des petites poubelles vertes en dehors des emplacements de récupération des déchets pour un accès facilité, entre autres le dimanche.

Il semble qu'à ce jour ce n'est toujours pas le cas.

M. le Maire répond que le service technique sera sollicité pour répondre à cette demande pour que la situation soit remédiée le plus rapidement possible.

[Après approbation par le Conseil municipal, les procès-verbaux des séances peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet de la Commune ou à la mairie](#)